

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 21 juin 2019	N° 2019-373

Convocation du 14 juin 2019

Aujourd'hui vendredi 21 juin 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick BOBET à M. Christophe DUPRAT
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne BREZILLON à Mme Maribel BERNARD
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
M. Stéphan DELAUX à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Magali FRONZES à Mme Cécile BARRIERE
M. Bernard JUNCA à M. Daniel HICKEL
M. Marc LAFOSSE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Bernard LE ROUX à Mme Véronique FERREIRA
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Brigitte COLLET
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Benoît RAUTUREAU à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT

EXCUSE(S) :

M. Patrick PUJOL.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Dominique ALCALA à Mme Anne WALRYCK à partir de 11h55
M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS à partir de 12h10
Mme Christine BOUTHEAU à M. Pierre HURMIC à partir de 12h20
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON jusqu'à 11h10
M. Yohan DAVID à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à partir de 12h10
Mme Laetitia JARTY-ROY à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h40
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE à partir de 12h20
M. Michel POIGNONEC à Mme Arielle PIAZZA à partir de 12h25
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 11h30
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h10
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST à partir de 11h55

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 21 juin 2019	Délibération
	Direction générale des Territoires Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Bordeaux	N° 2019-373

Bordeaux - Projet de désenclavement des Impasses Sousa Mendès et Jardin Public - Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'utilité publique (DUP) - Approbation - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1/ Présentation du projet

- Objectifs et enjeux du projet

Le projet vise à désenclaver un secteur constitué des impasses Sousa Mendès et Jardin Public. Le site est aujourd'hui constitué d'espaces enherbés, d'une dalle et d'un mur, derrière lequel des dépôts sauvages sont régulièrement laissés. La configuration en impasses empêche la circulation des véhicules de secours et des engins de collecte. L'absence de cheminements confortables et le manque d'éclairage ne permettent pas de garantir la sécurité des piétons, qui empruntent les sentiers existants entre l'école, le centre commercial et les habitations du quartier.

C'est pourquoi le projet vise les objectifs suivants :

- Supprimer les impasses Sousa Mendès et Jardin Public en les raccordant pour permettre le passage des véhicules de secours et les engins de collecte et assurer la continuité des cheminements doux
- Ouvrir le site par la démolition des murs et ainsi limiter les dépôts sauvages et sécuriser les usages dont les cheminements doux
- Apporter de la qualité à l'espace public (plantations, mobilier, éclairage)
- Caractéristiques de l'aménagement projeté.

L'aménagement futur sera constitué de deux cheminements confortables et sécurisés, accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux services publics évoqués. Un éclairage de type piétonnier, des plantations et du mobilier urbain compléteront l'aménagement.

- Coût financier

Le coût prévisionnel du foncier est de 321 500 € HT et le coût prévisionnel des travaux est de 330 000 € HT.

L'opération sera financée sur le FIC (Fonds d'intérêt communal).

- Nécessité de procéder à des acquisitions, le cas échéant par voie d'expropriation

La configuration en impasses ne permet pas aux services publics (véhicules de secours, engins de collecte) de desservir le secteur dans de bonnes conditions de sécurité. Le secteur est aujourd'hui traversé par des usagers mais les cheminements ne sont pas aux normes PMR (Personnes à mobilité réduite). C'est pourquoi, il est nécessaire de procéder à ces acquisitions.

Des négociations ont été tentées auprès des propriétaires de la part de Bordeaux Métropole mais n'ont pas abouti. Bordeaux Métropole est ainsi dans l'obligation, pour réaliser ce projet, de lancer une procédure préalable à la Déclaration d'utilité publique (DUP).

2/ Procédures règlementaires :

Le projet est localisé sur la commune de Bordeaux couverte par le Plan local d'urbanisme (PLU) de Bordeaux Métropole. Un emplacement réservé T662 intitulé « création d'une voie nouvelle » figure au PLU. Ainsi, les travaux envisagés sont compatibles avec le PLU de Bordeaux Métropole.

En application de la nomenclature de l'article R.122-2 du Code de l'environnement, le présent projet n'est ni soumis à une demande d'examen au cas par cas ni à étude d'impact.

A l'issue des travaux réalisés, le projet nécessitera un classement dans le domaine public.

3/ La mise en œuvre du projet nécessite la libération des emprises foncières :

Les négociations amiables ont été menées mais n'ont pas abouties. La DUP permettra d'acquérir le foncier par voie d'expropriation.

Les dispositions foncières précises seront fixées dans le dossier d'enquête parcellaire.

L'enquête parcellaire ne sera présentée que lorsque les emprises et les noms des propriétaires seront établis précisément à la suite de l'arrêté de DUP.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5217-2 ;

VU le Code d'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment les articles L.1, L.121-1 et suivants

VU le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ;

VU l'estimation de la Direction de l'immobilier de l'Etat en date du 18 mars 2019.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux acquisitions foncières précitées, par voie d'expropriation et donc d'obtenir la déclaration d'utilité publique des travaux relatifs à l'opération de désenclavement des Impasses Sousa Mendès et Jardin Public,

CONSIDERANT la délibération n°2019/97 du 7 mars 2019 relative à la délégation de pouvoirs du Conseil de Bordeaux Métropole au Président,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de désenclavement des Impasses Sousa Mendès et Jardin Public ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à déposer auprès de Madame la Préfète de la Gironde une demande en vue de l'obtention de la Déclaration d'utilité publique (DUP) du projet et à solliciter l'ouverture d'une enquête publique afin de permettre de procéder aux acquisitions foncières par voie d'expropriation.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à déposer auprès de Madame la Préfète de la Gironde une demande en vue de l'obtention de l'arrêté de cessibilité et à solliciter l'ouverture de l'enquête parcellaire relative aux emprises foncières nécessaires au projet de désenclavement des Impasses Sousa Mendès et Jardin Public, après l'obtention de l'arrêté préfectoral de DUP.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités entraînées par ce projet ainsi qu'à signer les actes et tous les autres documents à intervenir.

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution des travaux correspondants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 juin 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 26 JUIN 2019	Pour expédition conforme, par délégation le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 26 JUIN 2019	Monsieur Patrick PUJOL